

## SEANCE DU 12 JUIN 2017

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	8	7

**Date de la convocation**  
**06/06/2017**

**Date d'affichage**  
**06/06/2017**

Le douze juin deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. François CHAMPRENAULT, Maire.

#### **Présents :**

François CHAMPRENAULT, Maire, Yves PORCHERET, 1<sup>er</sup> adjoint, Elodie PORCHERET 2<sup>eme</sup> adjointe, Adeline ACHOTTE, Matthieu SAULGEOT, Romain BERTRAND.

**Absents** Michèle LEMAIRE

**Absents, excusés :** Michel GUENOUX (pouvoir à Yves PORCHERET)

**Secrétaire de séance :** Adeline ACHOTTE

Le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants en ajoutant à l'ordre du jour l'électrification du local technique :

#### ↳ **Voirie 2018.**

Le Maire informe que le dossier de subvention doit être déposé au plus tard le 30 septembre. Un métrage des portions a rénovation sera fait pour une estimation du cout total.

#### ↳ **Projet d'extension de la couverture mobile :**

Le conseil, à l'unanimité décide d'envoyer une délibération et un courrier à la préfecture pour demander l'intégration de Marcilly-Ogny dans le déploiement de la couverture mobile des centres bourgs.

#### ↳ **Décision modificative budgétaire.**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'abondement du compte 673 pour 2628 € prélevé sur le compte 615 221 sur le budget de la commune.  
Pour le budget eau, le conseil municipal valide à l'unanimité ouverture de crédit au compte 6815 pour 450 €.

#### ↳ **Recensement de la population 2018 :**

Le conseil municipal à l'unanimité valide la nomination de Marie Cécile Hennequi en tant qu'agent recenseur et nomme Sophie Ouenne secrétaire de mairie en coordinateur.

#### ↳ **Chaufferie Bâtiment communal :**

Les travaux ne pouvant pas être engagés d'ici la rentrée, le maire propose au

Le Maire,



François CHAMPRENAULT  
Signature et cachet

conseil de réfléchir au projet dans son ensemble et de statuer en fin d'année 2017 au plus tard.

↳ **Electrification du local technique :**

A l'unanimité le conseil municipal décide de procéder à l'électrification du local technique pour un coût de 1141 € .

↳ **Point sur les effectifs.**

Le maire informe le conseil municipal du départ du cantonnier.

Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement d'ici septembre 2017.

En parallèle une réflexion sur la création d'un emploi à temps plein va être étudiée avec les communes voisines.

Pour l'arrosage des fleurs des plates-bandes communales, les conseillers adoptent le principe d'un planning estival.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de Mme Corinne Michel sous réserve de la reconduction de la convention de CUI.

Concernant le poste de l'Atsem un travail de fond sur les missions qui lui sont allouées doit aboutir avant l'été. Idem pour les autres postes périscolaires.

↳ **Restauration du campanaire de l'église.**

Le conseil municipal décide d'étudier d'autres devis.

↳ **Inventaire de la biodiversité communale.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite à la demande de la LPO et précise aux habitants que cela peut faire l'objet pour les personnes intéressées d'une démarche personnelle.

↳ **Courriers des habitants :**

Le maire fait lecture d'une lettre de remerciement pour le colis des cheveux blancs.

Le maire fait lecture du courrier des habitants du hameau de Lacroix.

Bien que la DDE n'ait pas fait opposition au déplacement du panneau d'entrée du hameau, le conseil municipal décide de remettre le panneau sur le bas-côté droit. (En provenance de Beurey Bauguy)

Concernant le radar, le conseil municipal décide de le retourner au fournisseur pour réparation.

Les courriers pétitionnaires doivent être signés par les habitants.

↳ **Questions diverses :**

L'organisation des festivités du 14 juillet est reconduite. Le déroulement et les inscriptions seront insérées dans l'écho du serein de juillet.

Diverses petites réparations sont à prévoir durant l'été au sein de l'école et de la cour.

Organisation des TAP 2017-2018 en attente des décisions du conseil d'école le 22 juin.

